

Égliseneuve d'Entraigues

Meilleurs vœux 2025

Bulletin municipal n°33

Egliseneuve d'Entraigues



Communauté de communes du Sancy



Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)
Samu : 15
Gendarmerie : 17
Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09
EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063
Enfance maltraitée : 119
SOS Amitié : 04 73 37 37 37
Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 : Eliane Goy
Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud
Jeudi : Didier Cardenoux
Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

ADMR ABRI Cézallier-Sancy : 04 73 81 26 61

Pharmacie : Claire Beghein : 04 73 71 91 37

Député : Nicolas Bonnet

Nicolas.bonnet@assemblée-nationale.fr

Sous-Préfète :

Hélène Hargitai : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc
63240 Le Mont-Dore -
Tél. : 04 73 65 24 48

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en mairie

Ligne régulière des Autocars André LR 108 (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 **Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30

Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—**Arrivée Égliseneuve** 18:14

(Lundi et mercredi). Plus de renseignements : laregionvoustransporte.fr

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve** 19:45 (Vendredi)

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Cabinet médical des Hauts Plateaux d'Égliseneuve

Fanny TESTARD lundi de 9h à 18h

Marina TOURNADRE un mercredi sur deux de 8h à 12h

Thibaut FABRY jeudi de 9h à 12h

ou sur rendez-vous : 04 73 79 50 68

Sophie ROBINNE (homéopathe) : 07 64 08 88 63

Cabinet d'ostéopathie (Besse) : 04 73 89 68 78

Clément Chaput

Pascal Ferrand

Marion Planeix

Pierre Saint Denis

Kinésithérapeutes :

Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Égliseneuve)

Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)

Camille Capdupuy : 04 73 84 17 84 (Besse)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Dentistes (Besse) :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09

Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

Infirmiers :

Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Égliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Cabinet Vétérinaire :

VET'AU SANCY : 04 73 71 94 67

LA POSTE

Centre Bourg

63850 EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

Ouverture :

Mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h

Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 15h30 à 17h -

Samedi de 8h30 à 11h – Fermé le lundi

heure de levée du courrier/chrono/colis

mardi, jeudi, vendredi : 10h30 - mercredi : 11h30 - samedi 10h45

Le mot du Maire



Chères Égliseneuveuses, chers Égliseneuvois,

L'année 2024 touche à sa fin. Nous avons pu, tout au long de l'année, partager de bons moments de convivialité, et constater que notre commune reste vivante et dynamique.

Grâce à l'implication de chacun, nous avons concrétisé plusieurs initiatives importantes pour améliorer notre cadre de vie :

- *la réalisation d'un programme de voirie,*
- *la rénovation de deux appartements dans l'ancien foyer logement qui seront disponibles à la location en 2025,*
- *le diagnostic de l'assainissement du bourg afin de pouvoir envisager les travaux nécessaires à l'avenir,*
- *l'adressage de la commune, dans son ensemble, a été finalisé.*

Enfin, nous avons eu le plaisir d'accueillir Muriel Méreau au poste de Secrétaire de Mairie en remplacement de Pascale Chabaud qui prend sa retraite en janvier 2025 et à qui nous souhaitons le meilleur.

Nous tâcherons, en 2025 de faire progresser les dossiers en cours : travaux au gîte des Rivaux, rénovation de l'intérieur de l'église, chaufferie de la mairie...

Surtout, je tiens à rappeler que tout ce que nous accomplissons se fait grâce à chacun d'entre vous. Les projets que nous menons, les choix que nous faisons pour notre commune, ne sont possibles que grâce à l'engagement du Conseil municipal, des associations et de la population. Ensemble, nous continuerons à bâtir une commune où il fait bon vivre, tout en restant attentifs aux besoins et aux préoccupations de chacun.

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien constant. Soyez assurés que mon équipe municipale et moi-même resterons pleinement mobilisés pour faire de 2025 une année encore plus belle et plus dynamique.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et une année 2025 riche en projets et en réussites collectives et personnelles.

Bonne et heureuse année à tous.

Didier CARDENOUX

La vie communale

L'intégralité des procès-verbaux de CM est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie

Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 1^{er} octobre 2024

EMPRUNT FINANCEMENT TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉNOVATION DE DEUX APPARTEMENTS (DEL 2024 60)

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du financement des travaux de voirie et de rénovation de deux appartements au sein de l'ancien foyer logement il convient de contracter un prêt.

Il précise que des demandes de simulations ont été déposées auprès du Crédit Agricole, de la Banque Postale, de la Banque Populaire, de la Caisse d'Épargne et de la Banque des Territoires.

Les propositions sont soumises pour avis aux élus et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander au Crédit Agricole et aux conditions de taux de l'institution en vigueur, l'attribution d'un prêt de 83 000 € au taux fixé à 3.41 % et dont le remboursement s'effectuera en dix années par échéances constantes annuelles.

Le Maire prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Il prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer les paiements desdites échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

RÉFLEXION SUR LES TRAVAUX 2025 (FIC + DETR) (DEL 2024 61)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de mener une réflexion sur les travaux à programmer pour 2025 qui pourraient bénéficier d'un financement de la part du Conseil départemental (FIC) et le de l'Etat (DETR).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer sur ce sujet lors d'une prochaine réunion du Conseil.

RIFSEEP (DEL 2024 62)

L'an deux mille vingt-quatre et le premier octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 fixant les primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu les arrêtés ministériels pris pour application aux corps de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial en date du 17 SEPTEMBRE 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution du régime indemnitaire,

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer, en substitution des primes et indemnités précédemment instituées pour les cadres d'emplois éligibles et répondant au même objet, le RIFSEEP qui comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- **Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.**

Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public exerçant leurs fonctions dans les cadres d'emplois éligibles listés ci-dessous.

Pour les agents contractuels recrutés sur un emploi non permanent le RIFSEEP sera accordé à compter de trois mois d'ancienneté.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- **Les ATTACHÉS**
- **Les ADJOINTS ADMINISTRATIFS**
- **Les REDACTEURS**
- **Les ADJOINTS TECHNIQUES**
- **Les ATSEM**

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

- Répartition des postes en groupes de fonction

L'IFSE est une indemnité liée à l'emploi occupé par l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi est réparti au sein de groupes de fonctions selon des critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - Nombre d'agents encadrés, coordination d'une ou plusieurs équipes,
 - Type de collaborateurs encadrés,
 - Niveau d'encadrement (proximité, intermédiaire, supérieur)
 - Niveau des responsabilités liées aux missions (élaboration et suivi de dossiers stratégiques et/ou complexes, conduite de projets, ...),
 - Conseils en direct aux élus et services.
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaires à l'exercice des fonctions
 - Niveau de compétences et/ou de qualification requises pour le poste,
 - Niveau de connaissances techniques et/ou réglementaires à maîtriser,
 - Connaissance de logiciel/outil spécifique,
 - Polyvalence et autonomie requises.
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
 - Contraintes et variabilité des horaires,
 - Risques liés au poste (travail en extérieur, manutention, travail isolé, charge mentale, troubles musculo-squelettiques, risque d'agression...),
 - Déplacements.

Sur la base des critères ci-dessus, l'autorité territoriale propose de fixer les groupes de fonctions et de retenir les montants maximums annuels suivants :

Groupes de fonctions	Emplois concernés	Montants annuels minimum	Montants annuels maximum
Catégorie A			
Groupe A1 (-> groupe 1 de la catégorie A)	Secrétaire général.e de mairie	4 800 €	7 200 €
Catégorie B			
Groupe B1	Secrétaire général.e de mairie	4 800 €	7 200 €

Catégorie C			
Groupe C1	Secrétaire général.e de mairie	4 800 €	7 200 €
Groupe C2	Agents techniques polyvalents	720 €	1 200 €
Groupe C3	ATSEM Agents d'entretien et de restauration Régisseurs	400 €	700 €

- Prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent

L'IFSE est modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- *Parcours professionnels antérieurs à la prise de fonction (diversité/mobilité, possibilité d'apprécier en fonction de la durée ou de l'intérêt du ou des postes).*
- *Valorisation de l'expérience acquise sur le poste occupé ou un poste identique (mobilisation, approfondissement des compétences et acquisition de nouvelles, force de proposition et initiative dans l'évolution du poste, capacité de transmission de son savoir).*
- *Formations suivies (parcours scolaires et universitaires, formations professionnelles, formations personnelles).*
- *Connaissances de l'environnement professionnel interne et externe.*

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi,
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Périodicité du versement

L'IFSE est versée mensuellement.

Modalités de versement

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences

- *Congés liés aux responsabilités parentales*
L'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement pendant :
 - le congé de maternité,
 - le congé de paternité et d'accueil de l'enfant,
 - le congé de naissance,
 - le congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé d'adoption.

1. *Absences pour inaptitude physique*

L'IFSE sera maintenue dans les mêmes proportions que le traitement durant les situations listées ci-dessous :

- congé de maladie ordinaire (CMO)
- congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)
- période de préparation au reclassement (PPR)
- temps partiel thérapeutique

L'IFSE cessera d'être versée lors d'un congé de longue maladie (CLM), de longue durée (CLD) ou de grave maladie (CGM).

Toutefois, l'agent placé en CLM, en CLD ou en CGM à la suite d'une demande présentée durant un CMO, conserve le bénéfice de l'IFSE perçue au cours de cette période.

Exclusivité

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

Attribution

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Critères de versement

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir de l'agent et de son engagement professionnel apprécié lors de l'entretien professionnel.

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Groupes de fonctions	Emplois concernés	Montants annuels minimum	Montants annuels maximum
Catégorie A			
Groupe A1 (-> groupe 1 de la catégorie A)	Secrétaire général(e) de mairie	10 €	1 200 €
Catégorie B			
Groupe B1	Secrétaire général(e) de mairie	10 €	1 200 €
Catégorie C			
Groupe C1	Secrétaire général(e) de mairie	10 €	1 200 €
Groupe C2	Agents techniques polyvalents	10 €	360 €
Groupe C3	ATSEM Agents d'entretien et de restauration Régisseurs	10 €	200 €

Périodicité du versement

Le CIA est versé *semestriellement*.

Modalités de versement

Le montant du CIA est proratisé *en fonction du temps de travail de l'agent et du temps de présence de l'agent sur l'année*.

Exclusivité

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir et à l'engagement professionnel.

Attribution

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- De prévoir la possibilité du maintien à titre individuel dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget ;
- Que la présente délibération entre en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ECOCOM PLUS-LEDS (DEL 2024 63)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mise en place par le Conseil départemental du PDD d'un dispositif d'aide au financement pour l'étude, l'installation et l'achat de luminaires LEDS pour les bâtiments communaux.

L'installation de luminaires LEDS permet en effet de réduire les consommations énergétiques des établissements publics, les coûts associés et favorise le confort et la qualité de vie des usagers.

Il est à noter que pour garantir une installation de qualité, une étude d'éclairage photométrique ou une étude de dimensionnement de l'éclairage sera demandée pour l'attribution de l'aide qui est fixée à 80 % du prix H. T. dans la limite de 3 000 €.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE** un accord de principe à l'opération ci-dessus évoquée et **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour lancer une consultation auprès d'un éclairagiste et/ou d'un bureau d'études spécialisé.
- **DIT** que le lancement de cette opération ne sera effectif qu'après que le Conseil aura pris connaissance des diverses propositions.

FERMAGES 2024 (DEL 2024 64)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année il convient d'encaisser les fermages dus par le GAEC DE LA COMBECHAVE, Messieurs Jacques GILBERT et Thierry CHAUVET.

A l'unanimité, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2024 dû par le GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de : 602.34 €

Le montant du fermage annuel pour 2024 dû par Monsieur Thierry CHAUVET pour le Pré de Gendre, le Pré des Rivaux et le Pré de la Mage s'élève à la somme de : 830.48 €

Le montant du fermage annuel pour 2024 dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :

- La Longeix : 335.54 €

DM 2 BUDGET EAU (SAFEGE) (DEL 2024 65)

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 32	Installation, matériel et outillage technique	210.00	
2315 - 20	Installation, matériel et outillage technique	-210.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Reproduction de photos anciennes :** Madame Eliane GOY présente un diaporama de diverses photos de la commune. Elle propose aux élus d'en choisir quelques-unes afin de les transmettre à un prestataire pour l'établissement d'un devis. Ces dernières seront commandées après approbation du Conseil municipal qui envisage de les afficher sur les sites représentés sur les photos.
- **Remplacement de la porte de la Maison des fromages :** Suite aux dégradations survenues en 2023, le remplacement de la porte endommagée est en grande partie pris en charge par l'assurance GROUPAMA. Coût de l'opération : 4 380 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

Extraits du procès-verbal du Conseil Municipal - 24 octobre 2024

AVENANTS AU CONTRAT CONCERNANT LES TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT AVEC LES ENTREPRISES ALBESSARD-CHASSAGNAT ET MOREL (DEL 2024 66)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des appartements locatifs de l'ancien foyer logement, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée des avenants ayant pour objet de modifier la consistance des prestations et en conséquence la rémunération forfaitaire initiale prévue aux marchés signés avec les entreprises MOREL ARNAUD et ALBESSARD-CHASSAGNAT.

Ces derniers s'établissent comme suit :

- **AVENANT N° 1** : SARL ARNAUD MOREL : - 840.00 € (le montant du marché de travaux déterminé par l'acte d'engagement initial passe donc de 26 600 € H. T à 25 900.00 € H.T soit 31 080 € TTC).
- **AVENANT N° 2** : SARL ALBESSARD-CHASSAGNAT : + 2 000.00 € (le montant du marché de travaux déterminé par l'acte d'engagement initial passe donc de 65 412.00 € H. T à 67 412.00 € H. T, soit 80 894.40 € TTC).

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner son accord aux avenants ci-dessus détaillés.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer lesdits avenants avec les entreprises ARNAUD MOREL et ALBESSARD-CHASSAGNAT.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU 1ER JANVIER 2025 (DEL 2024 67)

Le Maire informe l'Assemblée que pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il convient de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1er JANVIER 2025 pour une durée de six mois à raison de 30 heures hebdomadaires rémunéré sur la base du 1er échelon.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE la création de l'emploi ci-dessus,
AUTORISE le Maire à recruter.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Colonnes de tri, collecte des déchets : Eliane GOY rappelle le déploiement des colonnes de tri : en remplacement des bacs à ordures ménagères, supprimés dans les hameaux de la commune. Ce nouveau dispositif de pré-collecte comprend 1 à 3 colonnes (emballages, ordures ménagères, verres) par emplacement défini avec le SITCOM.

Gérard VERDIER explique qu'après s'être rendu à l'Assemblée Générale du SITCOM, il a su que les délais de mise en place de ces nouveaux moyens de collecte ont été prolongés en raison de soucis avec le personnel et divers sinistres. Il sera peut-être possible d'ajouter d'autres points de collecte...

- Reproduction de photos anciennes : Eliane GOY présente le devis d'E.L Déco pour l'impression numérique de 15 photos anciennes qui seront contrecollées sur des panneaux et fixées aux endroits représentés sur celles-ci. Le montant est de 591.23€ net.

Eliane GOY précise qu'il reste quelques points à définir, notamment sur le choix des photos, avant de valider ce devis.

- Services de la Communauté de Communes du Massif du Sancy : "Les petits clics du Sancy" sont des ateliers informatiques de tous niveaux qui ont été mis en place par la Communauté de Communes, à Picherande, à Besse, au Mont Dore.

M. le Maire rappelle également qu'un service de transport a été mis en place pour se rendre à France Service de Besse.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS CONNUES A CE JOUR

VENDREDI 14 MARS	SANCY SNOW JAZZ à 20h30 salle du foyer rural
SAMEDI 15 MARS	Concours de belote à 20h30 – salle du foyer rural (Club de l’Amitié)
SAMEDI 12 AVRIL	Théâtre avec la troupe des 13 vents d’Aydat à 20h30 salle du foyer rural
SAMEDI 17 MAI	Duo pianiste/guitariste – salle du foyer rural (horaire à définir)
11-12-13-14 JUILLET	Fête Patronale
SAMEDI 18 OCTOBRE	Concours de belote à 20h30 – salle du foyer rural (Club de l’Amitié)
SAMEDI 8 NOVEMBRE	Téléthon – sortie nocturne
DIMANCHE 14 DECEMBRE	Marché de Noël - salle du foyer rural

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



Culture et patrimoine

22ème journée du livre

Pour la vingt-deuxième année les « AMIS d'ÉGLISENEUVE » ont tenu la JOURNÉE du LIVRE le 17 juillet dans la salle du foyer rural. Vingt-cinq auteurs s'étaient inscrits, des habitués très heureux de se retrouver et quatre nouveaux. Un public nombreux s'est déplacé tout au long de cette manifestation culturelle où s'est partagé l'amour de la littérature.

Après les discours d'usage prononcés par la présidente et Monsieur le Maire, le pot de l'amitié, offert par la municipalité, a été servi. Puis à 13 heures tout ce petit monde est allé savourer soit aux « Cascades » soit à « l'Hôtel du Nord » le repas offert aux auteurs par l'association.

Encore un grand merci aux participants et aux organisateurs !

A cette occasion les Amis d'Égliseneuve ont présenté en souscription un nouveau livre, « Les CROIX de la MÉMOIRE », qui a obtenu un grand succès.



Exposition Henri ANDRAUD 20 au 27 juillet

Cet été « Les AMIS d' EGLISENEUVE » ont présenté une grande exposition sur la vie, l'œuvre et l'engagement d'Henri ANDRAUD, ancien Maire d'Égliseneuve de 1930 à 1945, mais aussi journaliste, homme politique, et industriel de renom.

L'association remercie chaleureusement François LACOUTURE, son petit-fils, qui, avec l'aide efficace et dévouée de Bernard PALACIO et Antonio ALVAREZ, a effectué un magnifique travail de recherche et de présentation afin de rendre hommage à son grand-père, ce personnage hors du commun, en retraçant sa vie passionnée et mouvementée.

Un catalogue de l'exposition est édité et vous pouvez l'acquérir auprès de l'association. Vous y trouverez l'intégralité des pièces exposées : les quarante tableaux et les textes, les trois vitrines, les quatre motos ainsi que la pompe à incendie.



Eliane BEGUOIN, présidente de l'association des « Amis d'Egliseneuve », ouvre la manifestation



François Lacouture, petit-fils d'Henri Andraud au micro, Jean-René Tournadre à ses côtés



Didier Cardenoux, maire d'Egliseneuve, souligne l'énorme travail accompli par Henri Andraud pour la commune



Les motos Gima

Panneaux d'exposition riches d'informations



La renaissance du pèlerinage

Depuis de nombreuses années la chapelle de la Font-Sainte, chère au Père Michel Hugon, n'avait pas accueilli de pèlerins.

Cette bonne habitude a repris son essor le 24 août dernier lors d'une procession accompagnée de la statue de la vierge depuis l'église Saint-Austremoine jusqu'à la chapelle, pour une messe en plein air célébrée par le Père Bernard Smoch, en présence de Daniel Bernard et Jean-Louis Guérin, veilleurs du secteur Saint-Blaise.

Un pot de l'amitié a clos la cérémonie salle des associations.



Exposition de peintures : un rendez-vous à ne pas manquer !

Une sélection d'œuvres d'artistes locaux et de nombreux visiteurs pour cette exposition à laquelle participaient Martine, Philippe, Pierrick, Huguette, Sylvie, Élisabeth et l'atelier peinture du club de l'Amitié animé par Martine Blavignac : Dédée, Françoise C., Françoise L.



Vie associative

Salle comble et vrai régal pour le concert d'Ukulélés le 28 juillet

*Ce dimanche soir, le foyer rural était plein pour accueillir l'orchestre national « Ukulélés ».
Cinq interprètes, en robe et cravates, bien connus dans la région.
Une ambiance chaleureuse et une soirée inoubliable.*



Un été en musique dans le Sancy

Le festival Diapason 440, événement musical et artistique organisé par la Communauté de Communes du Massif du Sancy ouvert à tous, proposait des concerts dans plusieurs communes du territoire dont Égliseneuve.

Il faisait chaud, même très chaud le soir du 29 juillet lorsqu'une vingtaine de jeunes musiciens issus du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris se sont produits dans la cour de l'école.



La Saga des Marchands de toile

Temps fort désormais de la saison estivale à Égliseneuve-d'Entraigues, l'association La mémoire des marchands de toile conviait le public le 5 août dernier à une nouvelle rencontre consacrée à la « Saga des marchands de toile », autour de plusieurs intervenants.

Cet évènement était accompagné de l'exposition de la « maringote » à l'Arche qui complétait ainsi celle de la Maison des fromages.

Dans ses propos Anne Clairet a insisté sur le rôle prépondérant des femmes dans la corporation des marchands de toile.

Noël Cornet, à travers les nombreux documents, retrouvés à la maison familiale de Péchelfaux de Lugarde, nous a livré une véritable enquête généalogique à partir des patronymes de Bafoil, Cornet et autres.

Pascal Charbonnier, ancien président de la Fédération Nationale des Syndicats de Négociants Voyageurs a rappelé l'organisation de la profession au plan syndical et commercial (Salon de Bortles-Orgues, Centrachat).

Quant à Jean Piludu, dit Papou Poustache, maire d'Auzon, il évoquait modestement sa découverte des marchands de toile grâce à Gérard Fandard.

Claude Gatignol, député honoraire de la Manche, a retracé, avec émotion, l'historique familial car il est fils et gendre lui-même de marchands de toile. Il formule le vœu que les marchands de toile soient inscrits au patrimoine.

Jean François Serre présentait et animait la rencontre devant une cinquantaine de personnes.

Vous pouvez retrouver la totalité de cette manifestation en vidéo sur le site de l'association.

<http://lamemoiredesmarchandsdettoile.blogspot.com/>

La maringotte



Théâtre avec « Li Licapla » 21 et 22 septembre

CAPITAINE MARTEAU

« Le mystère Carla »

Une enquête policière humoristique, foisonnante de mystères, écrite et mise en scène par Martine Blavignac.

Les spectateurs étaient invités à dénouer l'intrigue et à démasquer les coupables.



Si vous vous sentez l'âme d'un comédien amateur et que vous souhaitez intégrer la troupe de théâtre vous pouvez vous adresser à Roger Vidal, président de l'association du club de l'Amitié : 06 62 40 18 81

Vie scolaire et périscolaire



Le deux septembre la rentrée s'est bien passée et les enfants étaient contents de retrouver leurs camarades ainsi que leurs maîtresses Rozenn et, Andréa qui assure les cours du vendredi.

L'effectif est de 17 élèves : 8 en maternelle et 9 en élémentaire.

L'effectif pour la rentrée 2025 devrait passer à 19 élèves.

Les enfants bénéficient toujours d'initiatives et d'activités intéressantes : piscine, sortie à Vulcania, confection d'une jardinière, projet « la montagne, l'eau et moi ! », festival « Plein la Bobine », Godiv'Art , etc...

D'autre part, deux intervenants leur apportent une ouverture sur la musique (Raphaël Moreau) et la langue anglaise (Florence Bayle).



RANDONNÉES ENSOLEILLÉES POUR OCTOBRE ROSE

Dimanche 13 octobre soixante-dix-huit marcheurs se sont lancés à l'assaut des hauteurs d'Égliseneuve pour une randonnée de 7 ou 14 km.

Les dons se sont élevés à 1015,06 euros et ont été reversés à l'antenne Bessarde au profit de la ligue contre le cancer du sein.



Concours de belote du club de l'Amitié

Une nouvelle fois les amateurs de belote étaient au rendez-vous dans une ambiance conviviale et sereine. La participation de 38 équipes est une satisfaction pour les organisateurs. Un lot a été remis à chaque participant. En remerciant le public Roger Vidal, président de l'association du club de l'Amitié, a donné un autre rendez-vous pour le 15 mars prochain.



ADRESSAGE

Après délibération, le conseil municipal a mis en conformité l'adressage pour les hameaux de la commune et depuis mi-septembre les habitants sont informés de leur nouvelle adresse. Les panneaux de signalisation des voies sont en cours d'installation.



Pour les personnes qui ne l'ont pas encore fait les plaques des numéros de maison sont à retirer en mairie.

Marché de Noël par le comité des fêtes

De nombreux exposants ont participé au Marché de Noël organisé à la salle du foyer rural par le comité des fêtes de la commune. Le repas servi et concocté par le traiteur Christian BOSS, a réuni quatre-vingt-dix convives. Un beau succès auprès d'un public venu nombreux.



Marché de Noël des « Petites Canailles » sous le soleil

Pour la troisième année consécutive les « Petites Canailles » ont présenté leurs produits : friandises, objets de décoration, paniers garnis ...le tout confectionné par les enfants aidés de leur parents, sans oublier les boissons chaudes proposées aux visiteurs.



Informations diverses

CHANGEMENT DU MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Comme nous vous l'annoncions dans de précédents bulletins (N°27 et 30), face aux enjeux financiers, sociaux et règlementaires de la collecte des déchets, les élus du SICTOM des Couzes ont fait le choix de mettre en place un nouveau mode de collecte sur le territoire.

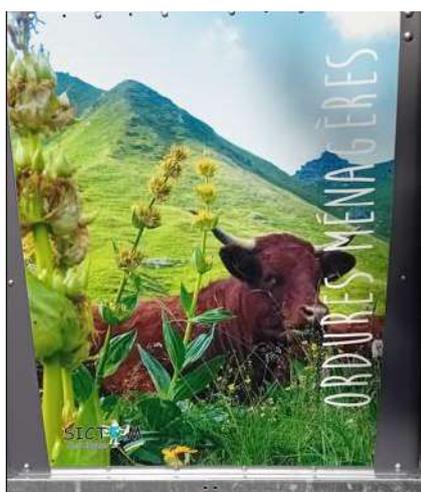
Les bacs à ordures ménagères ont maintenant laissé place aux colonnes de tri.

Les objets encombrants doivent être emmenés directement en déchetterie et ne doivent pas être déposés à côté des colonnes.

L'objectif principal de ce dispositif est d'harmoniser et d'améliorer le service rendu à la population tout en maîtrisant les coûts. Dans ce but, les bacs à ordures ménagères et à emballages sont remplacés par des colonnes métalliques.

Le nombre de colonnes a été étudié en fonction du nombre de bacs existants, de la fréquence de collecte et du nombre d'habitations desservies. Cependant, nous ne désespérons pas de pouvoir en obtenir une ou deux de plus d'ici l'été...

Merci aux habitants d'accepter ce changement d'habitudes, parfois au prix de pas supplémentaires ; le résultat de leurs efforts apparaîtra bientôt sur les factures...



Déploiement des colonnes de tri dans les hameaux

Le SICTOM des Couzes a mis en place un dispositif de pré-collecte. La commune est équipée de 7 colonnes de tri et 1 colonne de verre, en remplacement des bacs actuellement en place. Ce dispositif couvre 35 hameaux soit cent trente et un usagers sédentaires.

Point de collecte	Hameaux desservis	Emplacements envisagés	Nombre d'habitants	Capacité de la colonne
Secteur N° 1	Régeat, Falaitouze, La Joinisse, Escombe, La Boursouleyre, Le Boucheix, La Morthe, Chez Gouny, La Grange-Neuve, Le Clos de Veysaire	Chez Gouny en bord de RD	21	4m ³
Secteur N° 2	La Renonfeyre, Charjoux, Le Bladre-Haut	Gîte de Sougeat	11	3 m ³
Secteur N° 3	Dressondeix, Pont de Cisterne, Cisterne	Dressondeix en bord de RD	16	3 m ³
Secteur N° 4	Entraigues, La Farge, Bost de Village, Le Mèze, La Coste, Graffaudeix	Plan d'eau d'Entraigues	28	5 m ³
Secteur N° 5	Moudeyre, Espinat, Le Joignal	Espinat en bord de RD	10	3 m ³
Secteur N° 6	Bogon, Esclos, Les Angles, La Borie, Redondel, La Cime des Prés	Bogon en bord de RD	25	3 m ³
Secteur N° 7	La Pessade, Les Aveix, L'Esclauze, Le Pré Chaud, La Paranègre, L'Esclauzette	Les Aveix en bord de RD	19	3 m ³

Les hameaux de Mauboug, Le Brunet, Le Pommier, Aulnay, La Manne, La Pruneyre, La Combe-Chave, devront déposer leur tri sélectif dans le bourg.
Le point de collecte du secteur N° 2 (Gîte de Sougeat) sera couplé d'une colonne à verre de 3 m³.

Déploiement des colonnes de tri dans le bourg

Emballages	Ordures ménagères	Verres
Route de Picherande (à l'entrée du lot. Elie Clédel)	Route de Picherande (à l'entrée du lot. Elie Clédel)	Cimetière (sur la place)
Face au foyer rural	Face à la boulangerie	Foirail (face à l'Arche du haut)
Ancienne bascule (Chemin de la Longeix)	Ancienne bascule (Chemin de la Longeix)	
Cimetière (sur la place)	Cimetière (sur la place)	
Route d'Espinchal (sous l'église)	Route d'Espinchal (sous l'église)	
	Foirail (face à l'Arche du haut)	

Composteurs

Le compostage partagé

C'est possible !

Des composteurs ont été installés dans votre quartier. Vous pourrez y déposer vos déchets de cuisine (consigne de tri au dos) et apportez un peu de broyat (ou de feuilles mortes) disponible sur place. Les référents du site vérifieront régulièrement l'état des composts et assureront l'entretien du site.

Composter ses déchets de cuisine, c'est 40kg de déchets en moins !
C'est un geste écologique qui permet de réduire la pollution et les coûts générés par le transport et le traitement des déchets. C'est aussi un amendement riche et naturel pour les sols et les végétaux.

Il sera mis à la disposition des participants pour leur usage personnel (engrais naturel pour le jardin, les plantes d'intérieures ou les jardinières).

Vous souhaitez composter vos déchets de cuisine ?
Prenez contact avec votre mairie pour obtenir les coordonnées des référents du site. Ils vous fourniront un seau de collecte destiné à déposer vos déchets de cuisine dans les composteurs, ainsi que des informations complémentaires sur cette pratique.

©VALTOM - 2016

Que peut-on composter ?

✓ Je digère

- Epluchures de légumes et de fruits
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'œufs broyées
- Fleurs fanées, feuilles mortes, plantes d'intérieur sans la motte de terre
- Sachets de thé, marc de café avec filtre
- Riz, pâtes, etc.

✗ Je ne digère pas

- Viande, poisson, restes de fruits de mer, os et arrêtes
- Tissus synthétiques
- Corps gras : huiles et plats en sauces
- Excréments d'animaux
- Racines et mottes de terre
- Végétaux traités
- Matériaux non dégradables : verre, plastique, métal
- Litière minérale et synthétique

1. Vider le seau dans le composteur

2. Mélanger avec l'outil

3. Recouvrir avec le broyat (sur les toutes restes)

Quand vous terminez le composteur, vous ne devez plus voir de déchets en surface.

Plus d'informations sur : www.valtom63.fr

VALTOM - 03 44 44 44 44

DES CHOSES à éviter

Poisson et restes de fruits de mer

Os et restes de viandes

Emballages

Mottes de terre

Produits laitiers

Pain

Foirail

La commune a souhaité mettre un composteur sur le foirail.

Afin d'assurer la bonne métamorphose des composts, chaque apporteur de déchets réalise les gestes de base selon les indications figurant sur le composteur.

Des seaux à compost sont disponibles gratuitement en mairie le jeudi matin.



Cimetière



La mise en place du tri et compostage en cimetière s'inscrit dans le cadre de la loi pour la transition écologique et la croissance verte qui impose une réduction de l'enfouissement des déchets de 50% en 2030. A cet effet, le SICTOM des Couzes a mis en place deux nouveaux dispositifs à la porte du cimetière :



- un bac pour les déchets organiques



- un emplacement pour les contenants réutilisables. Vous pourrez donc en déposer ou en prendre.

La Communauté de Communes du Massif du Sancy propose des navettes gratuites pour se rendre dans ses locaux France Services de Besse et du Mont-Dore.

Ce service, labellisé par les services de l'état, vous propose un accompagnement dans vos démarches administratives du quotidien telles qu'une demande de permis, d'allocation logement, une inscription à France Travail, une pré-demande de carte d'identité....

Des permanences de différents partenaires sont proposées au sein des France Services par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Finances Publiques, le conciliateur de justice/juriste, la mission locale...

Des ateliers numériques gratuits sont également organisés sur l'ensemble du territoire communautaire où différentes thématiques sont abordées : création d'une boîte mail, utilisation de son smartphone, cybersécurité, traitement de texte...

Pour plus d'informations et solliciter la navette :

France Services de Besse
17, rue des Prés de la Ville
04 73 79 52 82

France Services du Mont-Dore
4, Boulevard Mirabeau
04 73 65 24 48

LA CROIX DU FOIRAIL DE NOUVEAU VISIBLE !



*Après restauration la croix du foirail a retrouvé sa place.
L'anneau tressé qui était cassé a été reconstitué.
Ce travail de reconstruction a été effectué par Philippe Guérin de la Renonfeyre.*



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

*Notre village fleurit de plus en plus grâce au dévouement d'une équipe de bénévoles qui s'y emploient avec ardeur. Remercions-les encore une fois.
Afin de faciliter la gestion de leur budget une nouvelle association 'Fleurissement d'Egliseneuve » vient de voir le jour.
Si vous vous sentez une âme de jardinier n'hésitez pas à contacter Claire Beghein directement à la pharmacie.
Le montant de l'adhésion s'élève à 10 €/an.*

Permis de conduire 2024

Dès 2024, d'importantes modifications redéfinissent le paysage du permis de conduire en France. Conçues pour faciliter la gestion du permis de conduire et renforcer la sécurité routière, ces évolutions législatives et technologiques sont essentielles pour tous les usagers de la route. Voici un aperçu des modifications qui influencent la façon dont la conduite et la gestion des permis sont appréhendées, selon Frédéric Darne de LegiPermis, expert dans le domaine du permis à points.



Permis numérique sur mobile : À partir de 2024, une version numérique du permis de conduire est accessible via une application mobile sécurisée nommée France Identité. Cette initiative facilite la gestion de vos documents de conduite et permet une présentation dématérialisée lors des contrôles routiers.

Fin de l'obligation de la vignette verte d'assurance : Depuis le 1er avril 2024, il n'est plus nécessaire d'afficher la vignette verte d'assurance sur le pare-brise de votre véhicule. Cette mesure tient compte de l'efficacité des contrôles électroniques pour vérifier en temps réel l'assurance d'un véhicule.

Âge minimal pour l'épreuve pratique : L'âge minimal pour se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire est désormais fixé à 17 ans. Cette réforme encourage une initiation précoce à la conduite sous supervision, visant une meilleure préparation des jeunes conducteurs.

Amende pour excès de vitesse inférieurs à 5 km/h : Cette infraction n'entraîne plus de perte de points sur le permis de conduire. Cependant, l'amende reste une mesure dissuasive. Par ailleurs, en cas de risque d'invalidation de permis suite à une perte de points, il est possible de participer à un stage de récupération de points agréé par la préfecture du Puy-de-Dôme. Ce stage permet de récupérer jusqu'à 4 points sur le permis et est limité à une fois par an.

Financement du permis moto par le CPF : Le financement du permis moto (catégorie A) est possible via le Compte Personnel de Formation (CPF) depuis le 12 janvier 2024, sous conditions. Cela permet une plus grande équité dans l'accès à la formation pour tous types de permis.

Démarches d'immatriculation et titres d'identité : Via France Titre anciennement ANTS, il est possible d'entreprendre vos démarches d'immatriculation d'un véhicule, d'effectuer vos demandes de permis de conduire, carte d'identité ou encore de vous inscrire au permis de conduire.

Bonne nouvelle !

Le Chalet Familial s'agrandit par son « côté cour ». Un salon de thé vient d'ouvrir et un restaurant s'ouvrira courant janvier. Entrée face au square. Préparez vos papilles !



Un départ pour de nouvelles aventures...

Fin janvier, Pascale Chabaud, notre secrétaire, va profiter d'une retraite bien méritée après trente-huit années de service.

Enfant d'Egliseneuve, c'est en 1986 qu'elle intègre la commune comme secrétaire de mairie à la suite de Suzanne Buisson. Cinq maires successifs, dont trois durant deux mandats, ont pu profiter de ses compétences et de son soutien.

Toujours disponible, chacun a pu constater son dévouement et son efficacité.

Pour elle, les dossiers ne sont pas toujours de papier, ils portent le visage des personnes qu'elle connaît, et ceux qui s'adressent à elle au guichet savent qu'ils obtiendront réponse ou recevront une aide précieuse.

Ce travail de secrétaire de mairie demande polyvalence et souplesse, ce à quoi Pascale a toujours su s'adapter n'hésitant pas à prendre sur son temps pour rendre service à tous.

Pour les élus, le personnel, les administrés, Pascale a été la personne ressource sur qui tout le monde comptait.

Le temps est venu maintenant de passer le relais à Muriel et de profiter d'un repos bien mérité.

Au nom de tous, merci Pascale pour ce que tu as fait pour la commune.

Bonne retraite et à bientôt.

Didier Cardenoux

« Tout un chacun peut exposer au sein de Godiv'art »

GODIV'art |

SAISON 8

INFO PRESSE - La Godivelle, le 5/12/24

Godiv'Art 2025 : lancement de la saison 8

Godiv'Art, le festival de Land Art du Cézallier, revient pour la huitième édition. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 28 février 2025.

La saison se déroulera de **juin à septembre 2025**. Au programme plusieurs œuvres d'art Nature réalisées par des **artistes amateurs**, exposées sur **6 communes de la Communauté de Commune du massif du Sancy**.

Le thème 2025, comme les précédents et comme les suivants, se veut symbole du Cézallier : cette année, ce sera 50 ans de Cézallier. Ce thème est proposé en partenariat avec la Réserve Naturelle des Sagnes de La Godivelle qui fête ses 50 ans en 2025 ; On peut aussi décliner le thème en : le temps passé, le temps présent, le temps à venir, le temps qui passe.

Godiv'art a pour objectif de de **permettre à tout un chacun d'exposer son œuvre**, particulier ou association, jeune ou moins jeune, artiste reconnu ou amateur.

Celles-ci seront installées en pleine nature sur les communes de : **Compains, Valbeleix, Montgreleix, Espinchal, Egliseneuve d'Entraigues et La Godivelle**. Les sites sont choisis en fonction des œuvres.

En complément du festival et en partenariat avec le Parc des Volcans d'Auvergne / Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle, les visiteurs peuvent **participer à un jeu d'énigmes** doté de lots locaux (par tirage au sort).

Le festival se conclura à nouveau par des **plantations de haies dans des prés du Cézallier**, afin de **contribuer au bien-être animal, au maintien de la biodiversité et au développement durable**.

Les inscriptions sont gratuites et possibles jusqu'au 28 février 2025.

Les œuvres devront être installées pour le 7 juin 2025.

Toutes les informations et le formulaire d'inscription : www.godiv-art.fr

Contact presse : Jacques Sigaud - Tél. 06 86 55 74 43 jacques.sigaud63@orange.fr

« La beauté n'est pas dans l'objet mais dans l'œil qui regarde »

Jean-René Huguierin



Etat Civil



Naissance : Albane ESTRADE

Pas de mariage

Décès :

BABUT Simone épouse FALGOUX
BLANCHET Madeleine épouse MOULY
CHARBONNEL Paul
CHAUVET Yves
CHEVALIER François
FRADIN Yvette
GIRARD Marcel

Nos services et associations

CAFÉ DE LA POSTE

TEL : 04 73 71 91 07

BAR DU CHEVAL BLANC

TEL : 04 13 71 91 29

BAR-RESTAURANT DE L'HOTEL DU NORD

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 28

AUBERGE DES CASCADES

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 76

HOTEL DE LA PROVIDENCE

Route de Besse

TEL : 04 73.71.90.03

LA GRANGE D'ENTRAIGUES – BAR

CHAMBRES D'HÔTES

TEL : 06 13 53 56 74/09 51 05 75 06/

SALON DE THÉ – CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES

“Le chalet familial”

4, rue du Riou Cros

TEL : 07 66 08 52 44

au.chalet.familial@gmail.com

BAR « ROAD RUNNER » SNACK - CHAMBRES D'HÔTES

Route de Besse

TEL : 06 17 79 77 20/06 33 87 50 79

Boulangerie MORILLAT ouvert 7h30-13h, (fermé le lundi)

TEL : 04 73 88 61 87

Epicerie VIVAL (fermé le lundi)

TEL : 06 01 75 51 17

TABAC-PRESSE, SOUVENIRS

ouvert lundi et mercredi toute la journée

mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche le matin seulement

FALGOUX Lydie

TEL : 04 73 71 95 07

TAXIS

LAC Jean-Louis - transport assis 24/24

TEL : 04 73 71 94 44

LADEVIE David

TEL : 06 69 58 64 83

BROCANTE

AMBLARD Marcel

TEL : 04 73 71 91 60

COMITÉ DES FÊTES

CLUB DE L'AMITIÉ

LES AMIS D'ÉGLISENEUVE

BOUCHON & BURON

LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILES

LES PETITES CANAILLES D'ÉGLISENEUVE

SOCIÉTÉ DE CHASSE

STATION SERVICE (ORCEYRE) (automate 24/24)

BUREAU DE POSTE

ouverture :

mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 16h

samedi de 8h30 à 11h

heure de levée du courrier/chrono/colis

mardi, jeudi, vendredi : 10h30

mercredi : 11h30 - samedi 10h45

GARAGE AUTOMOBILE

Garage d'Entraigues

BOULOGNE Guillaume

TEL : 04 73 56 18 15 /06 45 98 62 59

FUEL TRANSPORT

VERDIER Pascal

TEL : 06 84 16 55 69

COUVERTURE ZINGUERIE

BAPT Christian

TEL : 04 73 71 91 11

PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGISTE

ESCALIER Laurent

TEL : 04 73 71 90 88

TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT

GOMINARD Robert

TEL : 04 73 71 91 07/06 44 76 68 77

PLANE SYLVERE

TEL : 04 73 71 94 98

CARRIERE CTPP

TEL : 04 73 71 92 57

COMMERCES DE BESTIAUX

ECHAVIDRE Luc

TEL : 06 82 83 59 51

VIDAL Robert

TEL : 04 73 71 94 00

ARTISAN D'ART

“MAISON VAN STIJN”

TEL : 04 73 71 53 28

COIFFURE (fermé le lundi)

AUGUIN Cathy

TEL : 04 73 71 93 65

Laurent MARION

06 20 12 57 37

Roger VIDAL

06 62 40 18 81

Eliane BÉGUOIN

06 77 40 89 22

Brigitte ECHAVIDRE

07 87 26 79 11

Jean-François SERRE

06 81 30 75 09

Lucile DIF

06 07 64 46 24

Philippe GUITTARD

06 24 75 33 33

Directeur de publication : Didier CARDENOUX
Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET



Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez-de-Chaussée de la Maison des Fromages
Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98
Courriel : egliseneuve@free.fr
